

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 2 août 2022

Fonds friches : 3,7 M€ de subventions de l'État pour soutenir les 14 lauréats du troisième Appel A projet régional sur le recyclage foncier des friches.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Mais les projets de réhabilitation de friches sont des projets complexes, d'un point de vue technique (notamment en cas de pollution historique), réglementaire et financier. Ils s'accompagnent d'une prise de risque accrue et d'un surcoût qui rend difficile l'équilibre économique des opérations, en particulier dans les régions où la pression foncière est moindre qu'ailleurs, ce qui est le cas majoritairement en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement, dans le cadre du plan France Relance, a déployé un fonds exceptionnel pour le financement des opérations de recyclage des friches. Le fonds friches a été mis en place pour permettre de déclencher, dans ce contexte difficile, la mobilisation de ces gisements fonciers dans le cadre de nouveaux projets d'aménagements urbains. Il s'agit ainsi d'éviter de nouvelles artificialisations des sols, en cohérence avec les ambitions de la loi Climat et Résilience sur l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 et la réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2032. Ce fonds a fait l'objet d'appels à projets régionaux pilotés par les préfets de région, et d'un autre piloté par l'Ademe au niveau national.

En Bourgogne-Franche-Comté, 30 dossiers ont été déposés pour le troisième appel à projets qui s'est déroulé de février à mai 2022. **14 projets ont été retenus**, auxquels viennent s'ajouter 2 projets lauréats de l'édition précédente qui se voient attribuer un complément. Ces 16 dossiers consomment la totalité de l'enveloppe régionale mise en place pour cette édition, soit **3 707 752€**.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

Qui sont les lauréats ?

Tout type de maîtres d'ouvrages des projets de recyclage de friches étaient éligibles. En Bourgogne-Franche-Comté, les lauréats sont majoritairement des entreprises privées et des collectivités, auxquels s'ajoutent deux bailleurs sociaux et un Établissement Public Foncier Local.

Les projets lauréats régionaux en quelques chiffres :

Répartis sur tous les départements de la région, excepté le Jura, les projets des **14 lauréats** permettront de requalifier près de **8,5 hectares** de friches et de produire :

- **18 500 m² de logements dont 75 % de logements sociaux**
- **24 000 m² de surfaces d'activité économique (bureaux, commerces, industrie...)**
- **4 500m² d'équipements publics.**

50 % de ces projets sont inscrits dans les dispositifs Petites villes de demain ou Action cœur de ville et près de 80% sont inscrits dans au moins un dispositif contractuel avec l'Etat (Petites villes de demain, Action cœur de ville, mais aussi opération de revitalisation du territoire, territoires d'industrie...).

Le fonds friches a bien sûr vocation à accompagner des projets de qualité et ce sont ainsi près de 64 % des projets lauréats qui font preuve d'une grande ambition environnementale et font l'objet de labels ou autres certifications en ce sens.

Retrouvez en ligne la liste détaillée et la localisation des projets lauréats de la 3ème édition : <https://www.ecologie.gouv.fr/laureats-du-fonds-recyclage-des-friches>

Les montants de subvention indiqués sur la carte nationale sont donnés à titre indicatif. En effet, compte tenu de la complexité du montage financier de ce type d'opération et des dispositions juridiques au titre de la régularité des aides d'État, des ajustements restent encore possibles.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

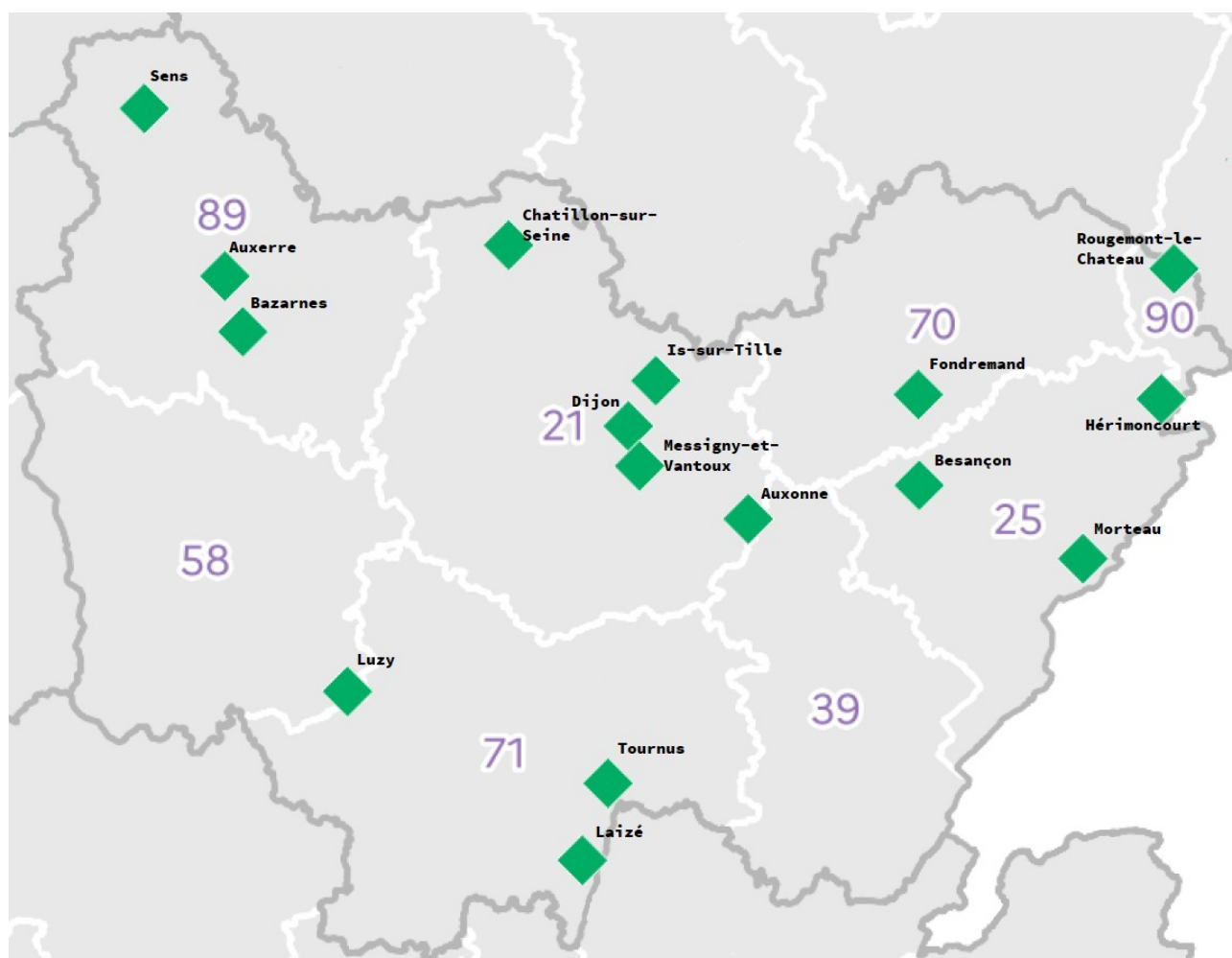
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC



Localisation des projets lauréats de la troisième édition de l'appel à projet régional recyclage foncier en Bourgogne Franche-Comté

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC